

**COMMUNE DE MALZÉVILLE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2018**

**Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle**

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance : 24**

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA

**Votants : 29**

**Conseillers absents - excusés : -**

**Procurations :** Jean-Marie HIRTZ à Bertrand KLING  
Baptiste PAVOT à Marie-Josée AMAH  
Jean-Claude BOULY à Corinne MARCHAL-TARNUS  
Jean-Yves SAUSEY à Salvatore LIVOLSI  
Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA

**Secrétaire de séance :** Sylvaine SCAGLIA

**Date convocation :** 9 février 2018

**N° 2018-001**

**Objet :** Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

**Rubrique :** 9.1

**Rapporteur :** Bertrand KLING

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Bertrand KLING



**COMMUNE DE MALZÉVILLE**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU SUCCINCT**  
**DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

Le conseil municipal s'est réuni à la Maisonnée, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire, le 14 décembre à 19h.

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance : 25**

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

**Votants : 29**

**Conseillers absents - excusés : -**

**Procurations :** Daniel THOMASSIN à Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX  
Irène GIRARD à Marie-Josée AMAH  
Marie-Claire D'AGOSTINO à Claire FLORENTIN-POIZOT  
Jean-Claude BOULY à Corinne MARCHAL-TARNUS

**Secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Salvatore LIVOLSI pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal
- 2- Budget Primitif - Décision modificative n°2
- 3- Attribution subventions aux associations
- 4- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- 5- Modification du protocole sur l'aménagement du temps de travail adopté par délibération n°2016-071 et modifié par délibération n°2017-035
- 6- Modification du tableau des effectifs
- 7- Souscription au contrat mutualisé garantie maintien de salaire renouvellement
- 8- Tarification activités Anim'ados
- 9- Bailleurs sociaux - Taxe foncier bâti
- 10- Ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2018
- 11- Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire - Périmètre 2012 - 13 rue de l'Orme
- 12- Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire - Périmètre 2012 - 38 rue de l'Orme
- 13- Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire - Périmètre 2012 - 40 rue de l'Orme
- 14- Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire - Périmètre 2014 - 47 rue Sadi Carnot
- 15- Comité de jumelage - Désignation des représentants
- 16- Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT
- 17- Motion pour la gratuité des transports scolaires sur l'ensemble des départements de la Région Grand Est
- 18- Questions diverses

**N° 01 : Adoption du procès verbal du conseil municipal du 19 octobre 2017**

**Rapporteur** : Bertrand KLING

**Adopté à l'unanimité**

**N° 02 : Budget Primitif - Décision modificative n°2**

**Rapporteur** : Jean-Pierre ROUILLON

À l'occasion de l'exécution des prévisions inscrites au budget 2017, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, Jean-Pierre ROUILLON rappelle qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements et de modifier les crédits ouverts au budget primitif. Il détaille les propositions inscrites à la décision modificative n°2 qui ont obtenu un avis favorable lors de la commission finances du 6 décembre 2017.

Corinne MARCHAL-TARNUS regrette que les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics n'y soient pas inscrits. Monsieur le Maire précise que la loi sur l'accessibilité des ERP (établissements recevant du public) sera respectée. Les travaux conséquents nécessitant des investissements importants, des solutions de financement sont actuellement recherchées afin de réaliser les travaux par tranche. Il rappelle les travaux réalisés dans ce cadre cette année au cimetière.

**Adopté à l'unanimité**

4 abstentions : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY

**N° 03 : Attribution subventions aux associations**

**Rapporteur** : Malika TRANCHINA

Au vu des demandes de subventions recevables et instruites et, après avis favorable de la commission Solidarités réunie le 4 décembre 2017, il est proposé au conseil municipal d'attribuer la subvention suivante :

**Subvention de fonctionnement**

	2016	2017
<b>Association de solidarité</b>		
Malzéville au Mali	1 500 €	750 €

Monsieur le Maire précise que cette subvention complètera le socle nécessaire à l'association pour une intervention d'urgence dès que la situation sécuritaire sera établie.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 04 : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

**Rapporteur** : Bertrand KLING

Dans une perspective de simplification du paysage indemnitaire, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour la fonction publique de l'Etat conformément au décret n° 2014-513 du 20 mai 2014.

Il informe par ailleurs l'assemblée que ce régime indemnitaire est transposable à la fonction publique territoriale et se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement (IAT, IEMP, IFTS, PSR, ISS, etc.) hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Il se compose de deux parts :

- L'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSEE) :  
Elle vise à valoriser l'exercice des fonctions, il s'agit d'une indemnité liée au poste occupé qui constitue à ce titre l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire.  
Cette indemnité est liée au poste occupé par l'agent
- Le Complément Indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) :  
Elle est liée à la valeur professionnelle et de l'investissement personnel de l'agent.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après avis favorable du collège des représentants du personnel et des élus lors Comité Technique rendu le 28 novembre 2017 et de la commission finances du 6 décembre 2017, le conseil municipal est invité à instaurer le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

**Adopté à l'unanimité**

**N° 05 : Modification du protocole sur l'aménagement du temps de travail adopté par délibération n°2016-071 et modifié par délibération n°2017-035**

**Rapporteur** : Bertrand KLING

Après avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel et des élus du Comité Technique rendu le 28 novembre 2017, le conseil municipal est invité à approuver l'actualisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 des autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux du protocole (5 jours pour le décès de l'enfant d'un agent et 2 jours pour décès des arrière-grands-parents).

**Adopté à l'unanimité**

**N° 06 : Modification du tableau des effectifs**

**Rapporteur** : Bertrand KLING

Après avis favorable du collège des représentants du personnel et des élus du Comité Technique rendu le 28 novembre, et de la commission finances du 6 décembre 2017, il est proposé de remettre à jour le tableau des effectifs en supprimant, en transformant et en créant 1 poste au pôle scolaire.

Corinne MARCHAL-TARNUS interroge sur le remplacement du départ d'un agent à l'école Jéricho. Marie-José AMAH lui précise qu'un recrutement est actuellement en cours.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 07 : Souscription au contrat mutualisé garantie maintien de salaire (Renouvellement)**

**Rapporteur** : Bertrand KLING

Après avis favorable de la commission finances du 6 décembre 2017, il est proposé d'actualiser la couverture des risques et le montant de la participation de la collectivité en référence à la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle (CDG 54) pour la couverture des risques prévoyance à compter du 1er janvier 2018.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 08 : Tarification activités Anim'ados**

**Rapporteur** : Marie-José AMAH

La ville de Malzéville développe depuis plusieurs années des activités à destination des jeunes de 12 à 18 ans du territoire. Après avis favorable de la commission Temps de l'enfant réunie le 22 novembre 2017, il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser la participation financière des familles aux activités applicable à compter du 1er janvier 2018 telle que définie ci-dessous :

<b>Activité</b>	<b>Tarif</b>
Activité n'engageant pas de coût autre que l'encadrement	gratuit
Activité à la demi-journée	3 €
Activité à la demi-journée avec intervenant extérieur	6 €
Activité à la journée	6 €
Activité à la journée avec intervenant extérieur	10 €
Activité à la journée de type mini séjour	15 €

Corinne MARCHAL-TARNUS interroge sur la tarification appliquée aux activités à la demi-journée et à la journée sans intervenant. Marie-José AMAH précise que la gratuité ne peut être appliquée dans ces deux cas, la tarification correspondant au coût des sorties proposées.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 09 : Avenant à/aux convention(s) d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B.) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville**

**Rapporteur** : Philippe ROLIN

Le 16 décembre 2016, les conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.) ont été signées par l'ensemble des partenaires (Etat, Grand Nancy, communes, UeS, bailleurs sociaux) sur les 8 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces conventions, actées sur une période triennale, permettent aux bailleurs sociaux de bénéficier d'un abattement de 30 % au titre de cet impôt sur le patrimoine concerné.

Aussi, depuis la signature des conventions, la loi de finances rectificative pour 2016 a modifié 2 aspects du dispositif : la durée des conventions et l'association des Conseils Citoyens.

Après avis favorable de la commission solidarités du 4 décembre 2017, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 autorisant la prorogation des conventions d'utilisation de l'abattement de T.F.P.B. jusqu'en 2020 et intégrant le Conseil Citoyen comme destinataire du bilan annuel des actions

**Adopté à l'unanimité**

## **N° 10 : Ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2018**

**Rapporteur** : Pascal PELINSKI

Le régime des dérogations au principe du repos hebdomadaire a été modifié par la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron » et permet dorénavant au Maire d'autoriser les commerces de détail à ouvrir un maximum de 12 dimanches dans l'année.

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable réunie le 7 décembre 2017, il est proposé au conseil municipal de s'aligner sur les dimanches proposés par la Métropole du Grand Nancy et de permettre aux commerces de détail présents sur Malzéville de déroger à 8 reprises, pour l'année civile 2018, à l'obligation au repos dominical, conformément à l'article L.3132-36 du Code du Travail comme suit :

- 6 dimanches avant et après Noël : 25 novembre, 2, 9, 16, 23 et 30 décembre 2018,
- 2 dimanches ouvertures des soldes : 7 janvier 2018 (soldes d'hiver) et 1<sup>er</sup> juillet 2018 (soldes d'été).

Monsieur le Maire ajoute que Malzéville n'est pas concerné mais que ce sujet est un sujet d'ordre sociétal et que pour cela, il libère le vote.

**Adopté à l'unanimité**

4 abstentions : Jean-Marie HIRTZ, Stéphanie GRUET,  
Baptiste PAVOT, Jessica NATALINO

## **N° 11 : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire - Périmètre 2012**

**13 rue de l'Orme**

**Rapporteur** : Elisabeth LETONDOR

Il est proposé d'attribuer une prime d'un montant de 1472€ à M. Jean-Jacques PETITON pour le ravalement de l'immeuble sis 13 rue de l'Orme.

**Adopté à l'unanimité**

## **N° 12 : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire - Périmètre 2012**

**38 rue de l'Orme**

**Rapporteur** : Sylviane SCAGLIA

Il est proposé d'attribuer une prime d'un montant de 1600€ à M. Xavier CARONNA pour le ravalement de l'immeuble sis 38 rue de l'Orme.

Pour répondre à l'interrogation de Jean-Pierre ROUILLON sur l'absence de ravalement du pignon, Pascal PELINSKI précise qu'il a obtenu l'engagement moral du bénéficiaire pour une réalisation avant octobre 2018.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 13 : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire - Périmètre 2012**

**40 rue de l'Orme**

**Rapporteur : Sylvaine SCAGLIA**

Il est proposé d'attribuer une prime d'un montant de 690€ à Mme Monique PINAL pour le ravalement du mur de clôture de l'immeuble sis 40 rue de l'Orme.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 14 : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire - Périmètre 2014**

**47 rue Sadi Carnot**

**Rapporteur : Elisabeth LETONDOR**

Il est proposé d'attribuer une prime d'un montant de 1600€ à M. André HEL pour le ravalement de l'immeuble sis 47 rue Sadi Carnot.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 15 : Association du comité de jumelage - Désignation des délégués**

**Rapporteur : Bertrand KLING**

Suite à la démission de Madame Anne DUCHÊNE au poste d'adjoint à compter du 10 octobre, il est proposé de désigné Monsieur Philippe BERTRAND-DRIRA, nouvel adjoint à la vie locale et Monsieur Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX en tant que membres délégués de droit au Conseil d'Administration de l'Association du Comité de Jumelage Malzéville-Waldstetten.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 16 : Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT**

**Rapporteur : Bertrand KLING**

Commission finances :

- Le 26 septembre 2017, signature d'un contrat avec le CDG54 pour un entretien avec un psychologue,
- Le 26 octobre, remboursement des frais de déblais pour le sinistre occasionné lors de la tempête du 06/02/16 au gymnase J Schlessler pour un montant de 165 €,
- Le 16 novembre 2017, remboursement du sinistre « bris de vitre » à la Douëra par l'assurance Responsabilité civil de l'enfant mis en cause pour un montant de 198,68 €
- Le 20 novembre 2017, signature d'une convention de prélèvement avec EDF.

Commission Vie locale, Culture, Sport et Associations :

- Le 28 novembre 2017, signature d'une convention avec Batuka Trash pour l'animation du défilé de Saint Nicolas le 10 décembre 2017 pour un montant de 400 €.

Commission Temps de l'enfant:

- Le 2 novembre 2017, signature d'un marché avec la Ligue de l'Enseignement 54 pour l'organisation, l'animation, la coordination et la gestion des actions éducatives périscolaires, extrascolaires et en direction du public pré-adolescent et adolescent sur une durée de 3 ans (01/01/2018 au 31/12/2020) d'un montant total de 2 218 588€.

Commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable

- Le 25 novembre 2017, signature d'un ordre de service à COLAS pour la réfection du chemin de la côte rotie pour 5 101,20 €.

**N° 17 : Motion pour la gratuité des transports scolaires sur l'ensemble des départements de la Région Grand Est**

**Rapporteur** : Stéphanie GRUET

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Région Grand Est assure la responsabilité des transports scolaires en lieu et place des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges.

Pour la rentrée scolaire 2018, le Conseil régional du Grand Est décidera donc de l'unique régime tarifaire auquel seront soumises toutes les familles qui habitent dans ces dix départements :

- soit elles bénéficieront toutes de la gratuité des transports scolaires pour leurs enfants, comme c'est le cas actuellement en Meurthe-et-Moselle,
- soit elles devront toutes financer le transport scolaire de leurs enfants (coût annuel du transport pouvant aller jusqu'à 135 euros pour un enfant).

Afin de garantir l'accès au service public gratuit de l'Education nationale garantissant les mêmes chances de réussite à tous les enfants, comme il l'est actuellement en Meurthe-et-Moselle, il est demandé au Conseil régional du Grand Est d'adopter la gratuité des transports scolaires sur l'ensemble des départements qui la compose.

Corinne MARCHAL-TARNUS rejoint l'avis de la majorité sur cette motion. La gratuité de l'école devant garantir une égalité des chances pour tous.

**Adopté à l'unanimité**

**Questions diverses**

**Marc BARRON pour « Malzéville à vivre » :**

*Un nouveau tableau récapitulatif de la fonction des membres du conseil municipal ainsi que le montant brut perçu par chacun, de mettre à jour la liste et la composition des cinq différentes commissions municipales ainsi que le tableau de la liste téléphonique du personnel de mairie. En effet, beaucoup de changement, en personnel et en conseillers municipaux depuis 2014, une mise à jour serait la bienvenue.*

*Concernant le dessin qui paraît dans l'agenda bi-mensuel, adressé par mail et à usage interne pour le conseil municipal, pourriez vous nous donner des informations complémentaires, ce dessin est-il fait gracieusement ou il représente un coût pour la commune?*

Monsieur le Maire précise que les dernières modifications de délégation des élus ont fait l'objet d'arrêtés en date du 2 novembre et sont disponibles sur le site internet de la ville. La composition des commissions communales a été délibérée lors du conseil du 19 octobre.

Les coordonnées téléphoniques des services de la mairie sont également disponibles sur le site. Celles-ci pourront en effet être transmises sur demande.

Monsieur le Maire rappelle que chaque changement de personnel est annoncé au conseil municipal par la direction générale par courriel.



Corinne MARCHAL-TARNUS pour « Malzéville Ambition 2020 » :

*Cette année écoulée, Malzéville a été de décors bien involontaire de nombreux faits et méfaits.*

*Leur gravité a pu s'échelonner du petit larcin comme « l'emprunt » de plaque d'égout à l'agression violente sur personne qui aurait pu coûter la vie à un de nos concitoyens.*

*Ces temps où nos forces de police sont très sollicitées afin d'assurer la sécurité publique, semblent laisser du champ aux malfrats et trafiquants de tous genres, en particulier au centre ville.*

*Aussi je souhaiterais savoir quelles mesures vous comptez adopter ou solliciter afin de sécuriser le centre ville et réduire les trafics de tous genres qui génèrent une grande partie de ses agressions.*

Monsieur le Maire précise qu'il n'aurait pas imaginé qu'un élu du Parti Radical pose un jour la question ainsi. Bien qu'il n'ait pas de tabou sur le sujet, les affirmations et les insinuations de Corinne MARCHAL-TARNUS l'interrogent fortement et il l'invite à citer ses sources d'information.

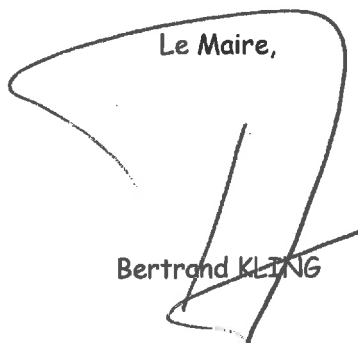
En réponse, Corinne MARCHAL-TARNUS fait référence à des articles récents de la presse locale.

Monsieur le Maire souhaite rétablir la vérité en donnant des chiffres précis : il n'y a eu aucun cambriolage de lieu d'habitation entre le 13 novembre et le 14 décembre et un seul entre le 10 octobre et le 13 novembre. Il rappelle que 4 interventions sur 5 des services de la Police Nationale reposent sur des conflits familiaux, des tapages, des feux de jardin ... il n'y donc pas d'insécurité, ni de trafic en tout genre à Malzéville mais il reconnaît des incivilités.

Afin de répondre aux faits survenus durant le printemps et l'été, des mesures ont été prises : mise en place de patrouilles par la Police Nationale, recrutement d'un ASVP, patrouilles de la Police Municipale dans les commerces pendant les fêtes, patrouilles des élus et police de la sécurité du quotidien.

Il conclut en précisant que la sécurité, mission régalienne de l'Etat, occupe beaucoup de son temps. L'insécurité dans la commune est surtout routière. Peu d'accident sont à déplorer mais les infractions de vitesse sont nombreuses. L'autre insécurité est la pollution automobile à laquelle la voie de contournement apportera une solution.

La séance est levée à 20h15

Le Maire,  
  
Bertrand KLING



Secrétaire de séance,

  
Salvatore LIVOLSI

*Compte-rendu succinct affiché le 22 décembre 2017*